

Déclaration Liminaire à la CAP de titularisation des CPIP 27 et EST 3 et de la stagiairisation des CPIP 28

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour pour la tenue de la CAP de titularisation des CPIP 27 et Externes sur Titre 3 et de stagiairisation des CPIP 28.

Cette CAP se tient juste après le second tour des élections législatives anticipées, dont la mobilisation citoyenne a pu déjouer le scénario catastrophe qui était annoncé, à savoir l'arrivée du rassemblement national et de ses alliés au pouvoir !

Néanmoins des leçons doivent être tirées pour contrer la progression continue de l'extrême droite. Pour cela, le combat pour plus de justice sociale ne doit pas être oublié et doit même s'amplifier.

Comme la CGT l'a exprimé au lendemain des élections, seules des réponses à la désespérance sociale pourront apaiser la légitime colère dans le pays.

Concernant les CPIP, la campagne de mobilité vient de se clôturer et elle s'est globalement bien déroulée cette année.

Nous regrettons toutefois que le travail initié sur les cotations n'ait pas pu être mené à terme en raison du positionnement d'une organisation syndicale, organisation syndicale qui se targue de défendre les intérêts de l'ensemble des personnels, mais ne daigne pourtant siéger en commission de discipline que de façon très occasionnelle.

Rappelons ici les principales revendications de la CGT IP :

- le retour des CAP de mobilité
- un barème de cotations transparent et juste permettant à tout.e agent.e de pouvoir obtenir une mutation qu'il ou elle bénéficie ou non d'une priorité légale
- l'inscription dans le marbre de la fin des entretiens
- la communication aux agent.e.s de leur cotation

Alors que la CGT-IP a obtenu la fin des entretiens pour les postes non profilés pour la mobilité des CPIP au titre de l'année 2024, notre combat se poursuit et est entendu.

En effet, le Directeur de l'Administration Pénitentiaire a confirmé à notre Organisation Syndicale, saisir dès cette année les instances compétentes pour obtenir l'intégration du corps des CPIP à l'annexe du décret du 29 novembre 2019 relatif aux Lignes Directrices de Gestion ([FLASH INFO: MOBILITE DES CPIP](#))

[UNE AVANCEE SUPPLEMENTAIRE ! - CGT insertion probation \(cgtspip.org\)](http://cgtspip.org) et ainsi la conformité de l'étude de la mobilité des CPIP au texte, ce qui aura pour conséquence le retour au seul système de cotations.

La mobilité est un droit pour l'ensemble des personnels : nous ne lâcherons rien !

Un sujet continue à poser des difficultés : des contractuel.les occupent des postes non proposés aux titulaires, ce qui est pourtant contraire aux textes. Ces postes, dès lors qu'il s'agit initialement de postes vacants, doivent en effet être proposés à la mobilité avant tout renouvellement ou recrutement d'un.e contractuel.le.

Plus globalement, ce type de contrat ne fait que renforcer la précarisation des travailleurs et nier l'intérêt de la formation des CPIP ainsi que la qualité de fonctionnaire des agent.e.s dans les SPIP.

Concernant l'ENAP, les CPIP refusent que leur identité professionnelle et leurs missions soient transformées. Les élèves et stagiaires ne réclament pas plus de cours de criminologie, mais bel et bien d'avoir davantage de cours liés aux droits sociaux et aux politiques publiques d'insertion. C'est non seulement le choix qu'ils/elles ont fait en passant le concours de CPIP, mais c'est aussi la réalité de leur quotidien lorsqu'elles et ils sont confronté.es à la prise en charge des publics qui leur sont confiés à l'occasion de leurs stages, comme lors de leur première affectation.

La CGT IP ne cesse de rappeler à la DAP comme aux directeurs successifs de l'ENAP qu'il existe un décalage trop important entre les enseignements de l'ENAP et la réalité des pratiques au sein des services.

La CGT IP s'inquiète d'autant plus de la vision de l'ENAP sur la formation des CPIP, que le projet de Pôle d'histoire et de criminologie appliquée, au sein de l'ENAP, doit voir le jour en 2026 !

Que ce soit à l'ENAP ou dans les services, la CGT IP sera toujours présente auprès des élèves et des stagiaires pour s'assurer qu'ils ou elles puissent bénéficier d'une formation de qualité dans le respect des personnels.

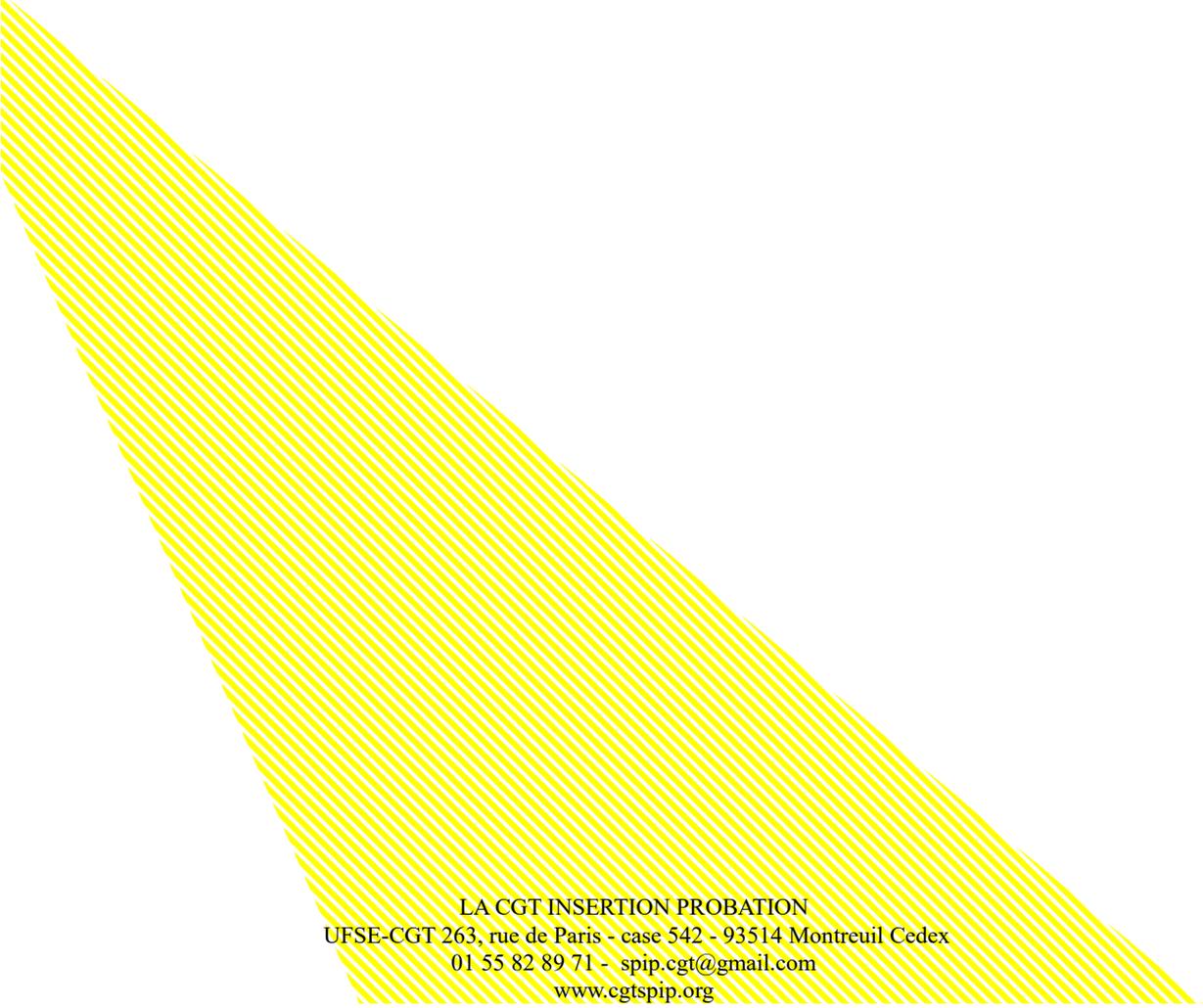
La plainte déposée par la direction de l'ENAP n'empêchera pas la CGT IP de poursuivre son combat contre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'Administration Pénitentiaire.

Les élu.e.s CAP de la CGT IP démontreront toujours leur combativité et leur détermination afin de garantir un traitement équitable à l'ensemble des CPIP, qu'ils ou elles soient titulaires, élèves ou stagiaires !

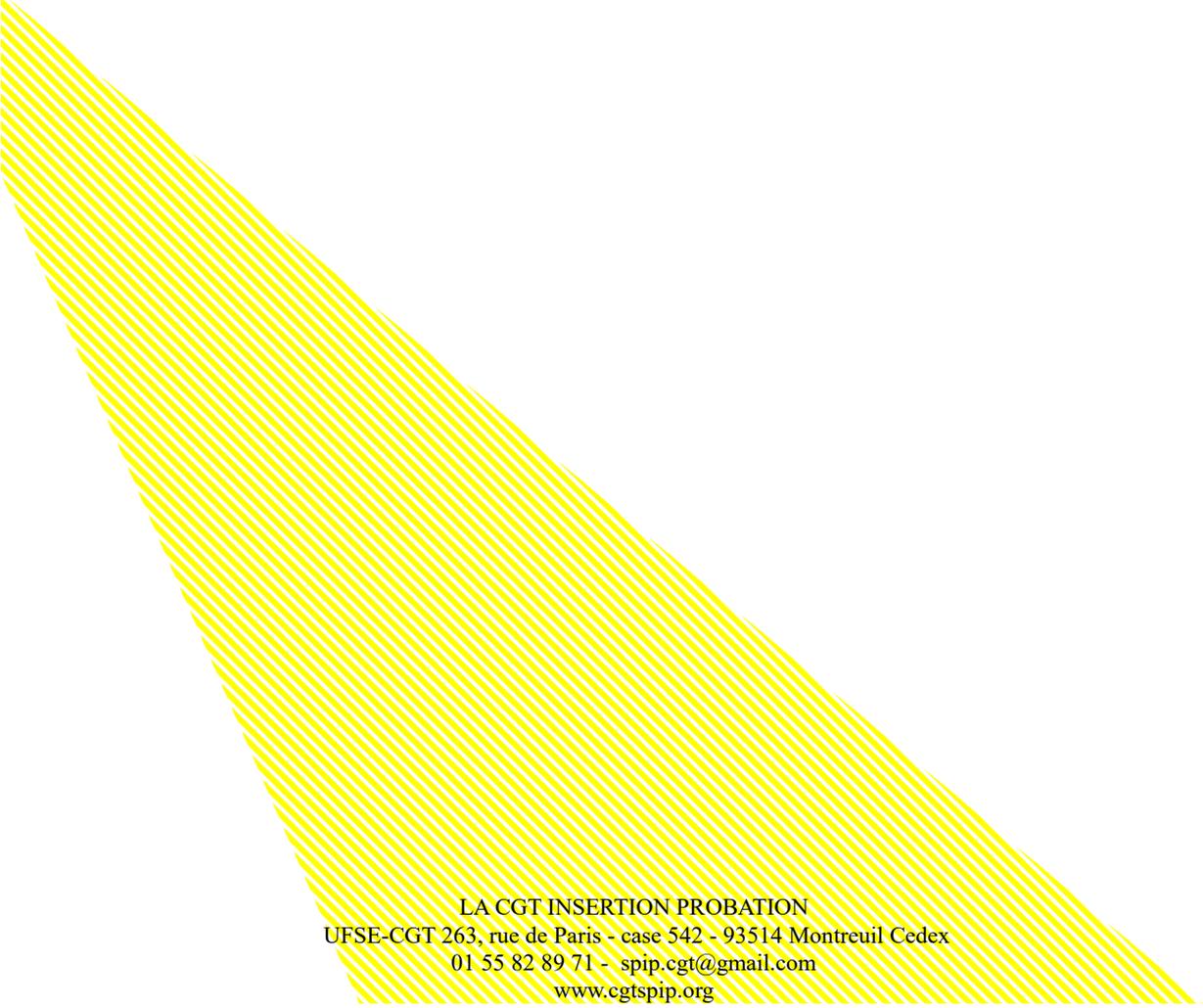
Nous ne lâcherons rien et serons toujours au côté des personnels, pour défendre leurs intérêts comme leur identité professionnelle !

A Montreuil, le 11 juillet 2024

LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org